Manuel d'installation & d'utilisation

Réf. : VITHF

Micro centrale HF 868 MHz

Contrôle d'accès de 2 portes en HF

Programmation autonome ou sur Internet

JEGEREMARESIDENCE .COM

1 Généralités

La VITHF est une micro centrale HF 868 MHz, une solution permettant la gestion des accès résidents et/ou d'un parking via les télécommandes HF ou badges de proximité.

Cette version de la micro centrale HF pilote 2 relais indépendants via les télécommandes 4 boutons 868 Mhz uniquement (réf. MEMOBIP4B). Cette télécommande (non livrée avec la centrale) intègre également la fréquence 13,56 MHz pour permettre un accès proximité sur tête de lecture.

La VITHF dispose aussi d'une entrée pour un lecteur 2 fils (réf. LEC/AL2FS) apte à piloter le relais 1.
Le relais 1 fonctionne donc via la télécommande HF et via également un badge Résident MEMOPROX. Ce relais ne gère pas les accès des services VIGIK. Le relais 2 fonctionne quant à lui uniquement en HF.

Cette micro centrale HF propose 2 modes de programmation des télécommandes/badges et paramètrage des portes, soit en autonome (sur site), ou à distance depuis Internet via le site gratuit « Je Gère Ma Résidence ». Pour gérer et programmer les télécommandes via ce logiciel Web, il est necessaire de s'équiper d'un encodeur Urmet USB réf. 18970001 (réf. 18970003 en version light) ou encodeur en version RS232 réf. 18970002 (réf. 18970004 en version light). A la première utilisation sur site, la micro centrale HF autorise la télécommande et met à jour sa mémoire.

Selon les besoins et contraintes du site, une antenne optionnelle (réf. ANT/868) peut être raccordée pour augmenter la qualité de la réception, notamment si mise dans un caisson métallique.

1.1 Caractéristiques

Alimentation	12 à 24 V = Réf. 8500/2
Consommation	Jusqu'à 300mA
Température de fonctionnement	-20 à +60°
Dimension (L x l x H)	115 x 95 x 35 mm
Nombre de relais	2 (24V / 2A)
HF	
Fréquence	868 Mhz
Protocole	Compatible rolling code
Portée HF	100 mètres en champ libre
Proximité	
Technologie	Mifare
Lecteur	Bus 2 fils Distance maximum entre la centrale HF et la tête de lecture réf. T25VK2 (non fournie) : 100 mètres en SYT 8/10ème
Nb de télécommandes/badges	1500 en mode autonome / 5000 avec Je Gère Ma Résidence

Différents voyants indiquent l'état du récepteur :

Un voyant vert nommé alim. montre la présence de l'alimentation (vert clignotant toutes les 5 secondes).

Un second voyant nommé prog. reste éteint en utilisation normale.
Il s'allume en rouge lorsque l'appareil est en mode programmation (switch 1 sur ON).
Il clignote toutes les trois secondes si la présence d'une tête de lecture de proximité est detecté.
Clignotement rapide => panne.

2 Installation

A noter que les performances en émission/réception radio HF peuvent varier selon l'environnement (perturbation par d'autres installations radio proches, obstacles, etc…). Choisir l'emplacement du récepteur en fonction de ces perturbations (lire conseils de pose en page 13).

La micro centrale HF est prévue pour une installation intérieure. Si elle doit être utilisée à l'extérieur, prévoir un boitier plastique étanche. Celle-ci dispose de 4 trous de fixation pour l'utilisation de chevilles et vis (non fournis).

3 Câblage

Important : les câbles utilisés pour le raccordement du lecteur et autres périphériques doivent être installés conformément aux indications décrivant le niveau 2 (environnement protégé) de la norme NF 61000-4-4.

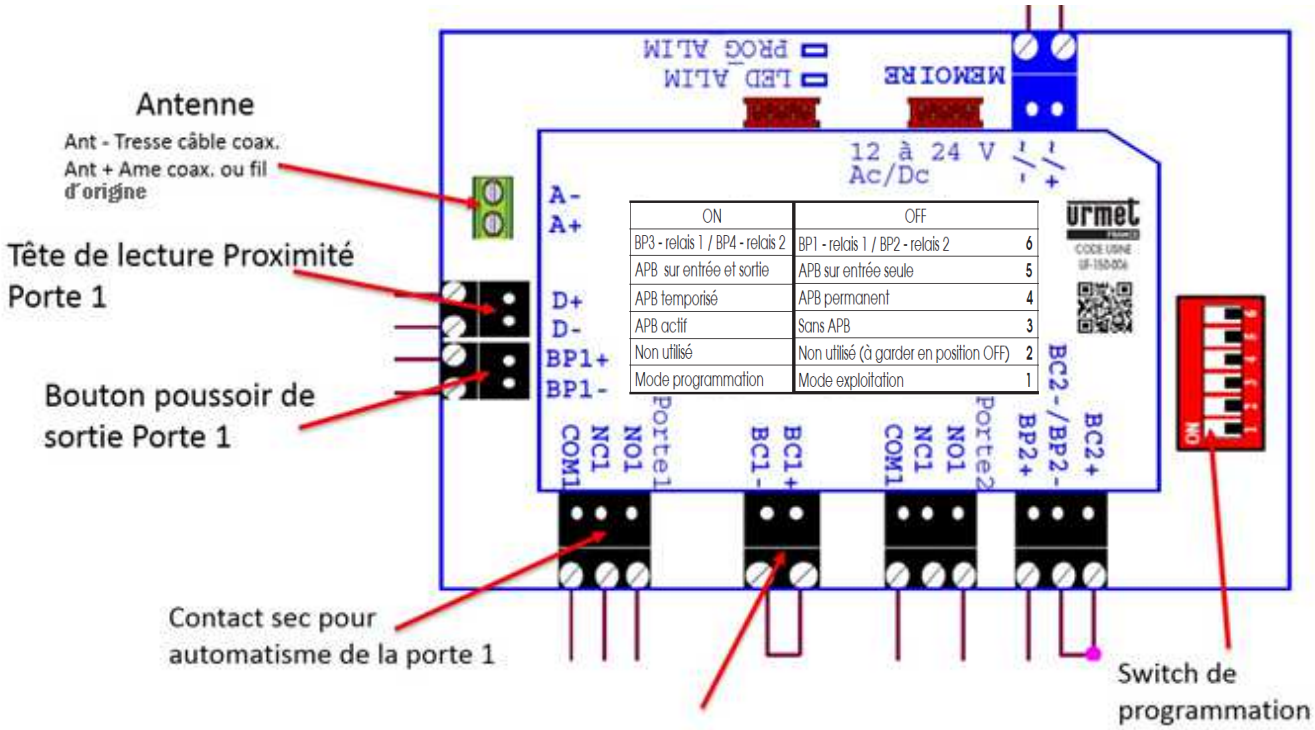

Distance maximale	
Entre bouton poussoir sortie et centrale	100 mètres en 8/10ème
Entre gâche et l'alimentation	30 mètres en 8/10ème

AVERTISSEMENT

La mémoire doit être obligatoirement connectée à la centrale VITHF pour qu'elle puisse fonctionner.

La mémoire est amovible, elle peut être utilisée sur une autre centrale VITHF, celle-ci fonctionnera ainsi de la même manière.

Ne jamais retirer une mémoire sous tension, risque de perte de la totalité des données.

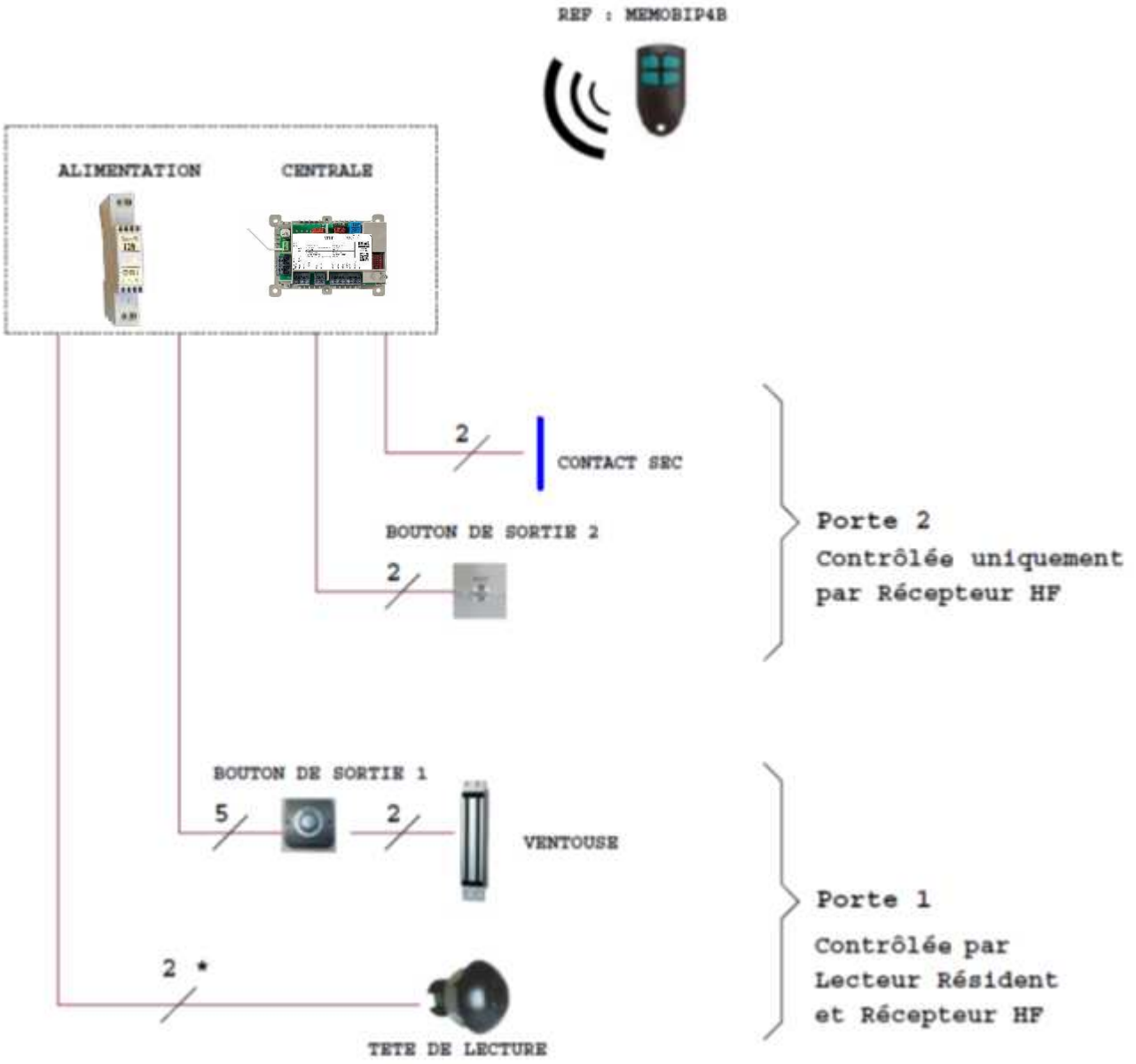

Détail du bornier d'une porte :

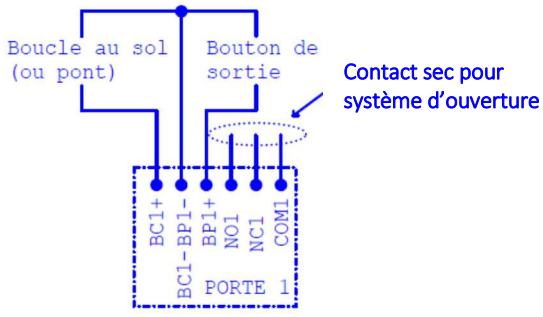

Attention
En cas d'alimentation continue, il faut impérativement installer la diode ou la varistance (réf. VAR10 lot de 10 varistances). Aucune indication sur la gâche ou ventouse ne peut vous dispenser de cette protection. On utilise généralement des diodes 1N4004 ou 1N4007.

En cas d'alimentation alternatif, mettre uniquement une varistance.

4 Fonctionnement

4.1 Réglage des interrupteurs

Le tableau suivant montre la fonction des différents interrupteurs.

ON	OFF	
Utilisation BP 3 et 4 télécommandes	Utilisation BP 1 et 2 télécommandes	**6**
APB sur entrée et sortie	APB sur entrée seule	**5**
APB temporisé	APB permanent	**4**
APB actif	Sans APB	**3**
Non utilisé	Non utilisé (à garder en position OFF)	**2**
Mode programmation	Mode exploitation	**1**

Avertissement : par défaut, l'interrupteur 1 doit toujours être en mode Exploitation.

Lors d'un passage en mode Programmation, toujours commencer par basculer le 1 en mode ON avant les autres switchs.

4.2 Programmation des temporisations de relais (en mode autonome)

Par défaut, les relais sont temporisés 3 secondes puisque commandant généralement des automatismes de portail. Cependant, il est possible de modifier cette durée comme suit :

- Basculer le switch S1 sur ON. S2 et S3 doivent être sur OFF.
- Appuyer autant de fois que de seconde sur le BP1 pour programmer la temporisation du relais 1. Procéder de même pour le relais 2 avec le BP2.

ON	OFF	
Utilisation BP 3 et 4 télécommandes	Utilisation BP 1 et 2 télécommandes	**6**
APB sur entrée et sortie	APB sur entrée seule	**5**
APB temporisé	APB permanent	**4**
APB actif	Sans APB	**3**
Non utilisé	Non utilisé (à garder en position OFF)	**2**
Mode programmation	Mode exploitation	**1**

4.3 Effacement des télécommandes/badges :

- Suppression des télécommandes/badges maître :

A) Couper l'alimentation centrale
B) Positionner le switch 1 sur ON
C) Alimenter la centrale qui émet un long bip au démarrage (effacement des télécommandes/badges maître).
D) Repositionner le switch 1 sur OFF (mode exploitation).

- Suppression des télécommandes/badges utilisateurs :

A) Positionner l'interrupteur S1 sur ON
B) Activer le bouton de sortie porte 1 jusqu'à entendre une série de bip de plus en plus rapide indiquant l'effacement de la mémoire. Un dernier bip confirme la remise à zéro des émetteurs.
C) Remettre S1 sur OFF.

4.4 Gestion de l'anti-passback (jusqu'à 500 utilisateurs)

L'anti-passback est une fonction qui permet d'interdire à un utilisateur d'entrer dans une zone tant qu'il n'en est pas sorti. 2 entrées consécutives sont donc interdites.
Par exemple, une personne qui loue un emplacement de parking ne peut pas utiliser sa télécommande pour entrer une seconde automobile. Interdiction émise par 3 bips bref.

L'activation et le paramétrage de l'anti pass-back sont gérés uniquement par les switchs.

A noter :
La VITHF permet de gérer l'anti-passback (APB) sur l'entrée seule ou sur l'entrée (porte 1) et la sortie (porte 2). L'activation de la zone APB s'effectue en positionnant sur On le switch S3.

Si la tête de lecture de proximité est branchée, l'APB n'est pas opérationnel.

Pour paramétrer l'APB entrée seule, laisser sur OFF le switch 5 et pour l'APB sur entrée et sortie, mettre le switch 5 sur ON.

D'autre part, il est possible de temporiser l'anti-passback. Dans ce cas, l'interdiction ne vaut que pendant quelques minutes par exemple. On parle d'anti-passtime. (interrupteur 4)

Ne sont pas soumis à l'APB : les télécommandes maître et les boutons de sortie.

Les 2 switchs suivants précisent le fonctionnement de l'APB :

- Si 4 à Off = l'APB est permanent.
- Si 4 à On = l'APB s'annule passé un certain temps d'annulation paramétrable.
- Si 5 à Off = pour que seule l'entrée soit contrôlée et la sortie toujours libre. Dans ce cas, il faut sortir pour entrer mais la sortie est toujours autorisée.
- Si 5 à On = pour que la sortie soit contrôlée aussi. Dans ce cas, il faut être identifié lors de l'entrée pour pouvoir sortir, et avoir été identifié lors de la sortie pour pouvoir entrer.

Programmation de la temporisation d'annulation de l'APB :

Positionner les switch 1 (mode programmation) puis 3 à ON et 2 à OFF. La led prog. s'allume rouge.

Les minutes s'incrémentent en appuyant sur le BP de la porte 2, celui de la porte 1 permet l'incrémentation par tranche de 10 minutes.

5 secondes après la fin de votre programmation et sans toucher aux interrupteurs, le récepteur indique le temps programmé avec un bip sonore long est généré pour chaque dizaine de minutes puis un bip court par minute.
Replacer S1 à OFF.

La temporisation est programmable de 1 à 255 minutes.

4.5 2 modes de programmation des télécommandes/badges résidents au choix

4.5.1 Programmation des télécommandes en mode autonome

Bouton 1 (haut/gauche)

Le badge maître permet de programmer les télécommandes résidents :
A) Positionner le switch 1 sur On. Le voyant prog. s'allume rouge, 3 bips retentissent.
B) Appuyer sur le bouton 1 (haut/gauche) d'une télécommande non programmée : un bip indique la mémorisation. 3 bips indique que la télécommande a déjà programmé en maître (si aucun bips ne retentit : Télécommande non URMET ou à déjà été encodée pour un autre système).
C) Basculer le switch 1 sur Off. Un bip confirme la sortie du mode programmation.

Des télécommandes programmées sur le site Je Gère Ma Résidence ne pourront pas être ajoutées en mode autonome.

Ajout de télécommandes résident (1500 maximum) en autonome :
A) Pour basculer en mode programmation, appuyer quelques secondes sur le bouton gauche de la télécommande maître : 3 bips retentissent.
B) Appuyer sur le bouton haut/gauche des télécommandes à ajouter. A chaque nouvel enregistrement, un bip retentit (si 3 bips retentissent : Télécommande déjà programmée).
C) Appuyer sur le bouton gauche de la télécommande maître pour sortir du mode programmation, un bip retentit.

En mode autonome : Si le switch 6 est sur OFF la porte 1 est associée automatiquement au bouton 1 de la télécommande, et la porte 2 est associée au bouton 2 de la télécommande.
Si le switch 6 est sur ON la porte 1 est associée automatiquement au bouton 3 de la télécommande, et la porte 2 est associée au bouton 4 de la télécommande.

Suppression de télécommandes résident :
A) Appuyer quelques secondes sur le bouton gauche d'une télécommande maître. 3 bips retentissent.
B) Appuyer quelques secondes sur le bouton gauche de la télécommande à supprimer, 2 bips courts retentissent.
C) Appuyer brièvement sur le bouton gauche de la télécommande maître pour sortir mode de programmation, un bip retentit.

Ajout de badges via un lecture de proximité, par exemple LEC/AL2FS (lecteur non fourni)

1) Programmer un badge maitre (10 maximums)

Le badge maitre permet de programmer les badges ou télécommandes résidents.
A) Positionner le switch 1 sur On. Le voyant prog. s'allume rouge, 3 bips retentissent.
B) Présenter le badge non programmé : un bip indique la mémorisation. 3 bips indique que le badge à déjà programmé en maître (si aucun bips ne retentit : Télécommande non URMET ou a déjà été encodée pour un autre système).
C) Basculer le switch 1 sur Off. Un bip confirme la sortie du mode programmation.

2) Ajouter des badges résidents

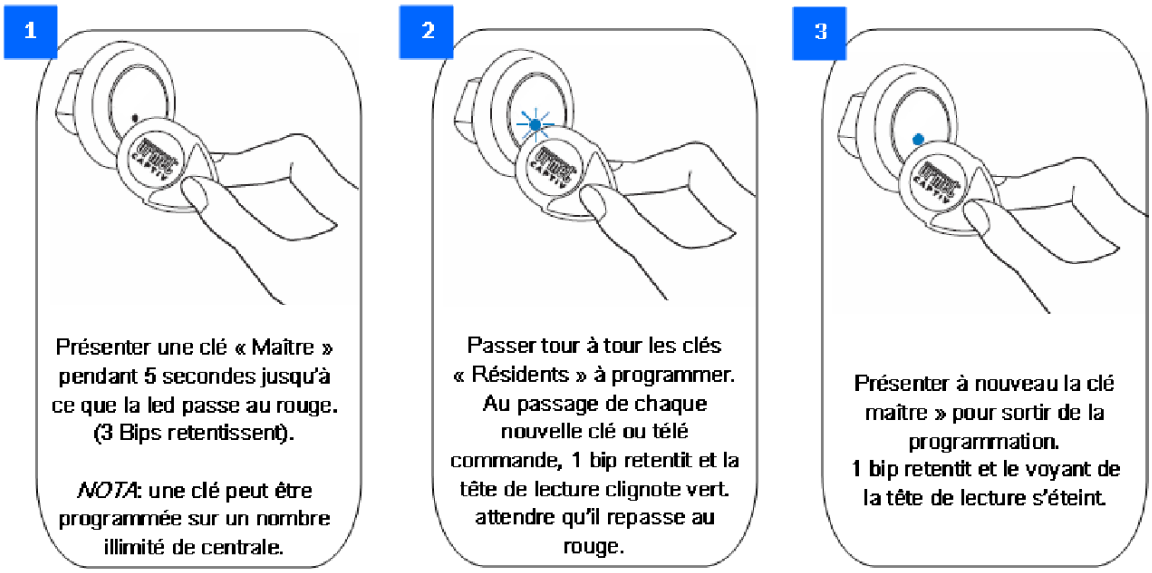

4.5.2 Gestion et programmation des télécommandes via Je Gère Ma Résidence (5000 télécommandes max.)

Les badges et télécommandes sont encodés via le logiciel Internet accessible gratuitement à l'adresse suivante : www.jegeremaresidence.com

Comment ça marche ?
Les centrales sont livrées avec un n° de série unique que l'on saisit à la création d'une porte. Lors de l'encodage, le logiciel écrit ce n° dans le badge ce qui lui permet d'ouvrir la porte

Chaque nouveau badge ou télécommande encodé contient les dernières modifications de la base, ainsi, la mise à jour de la centrale s'effectue avec la présentation d'un badge nouvellement encodé ou la présentation d'un badge de transfert.

Exemple, un badge est jeté à la corbeille dans le logiciel. Il suffit de réencoder un badge valide sur la même centrale et le présenter à son lecteur pour la mettre à jour.

Suivez les étapes suivantes pour gérer le site et programmer les télécommandes HF :

Après avoir créé votre résidence, indiquer le nombre de portes de proximité et le nombre de portes parking, voir visuel ci-dessous :

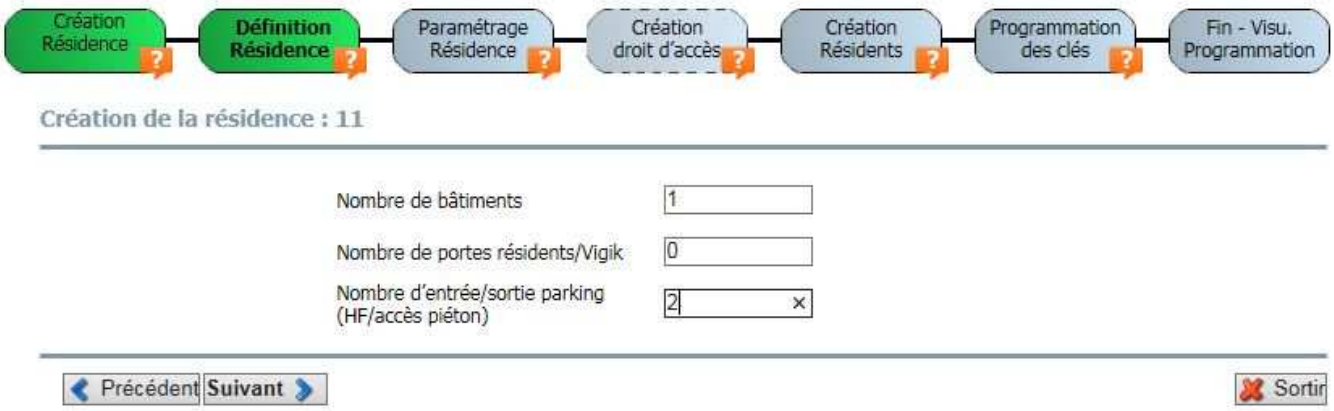

Ensuite, compléter ou renseigner les champs suivants (nombre d'appartements, nombre de télécommandes ou badges par logement, type de porte et temporisation pour chaque accès). Indiquer ensuite le numéro de la centrale. Celui-ci est disponible sur le boitier de la VITHF.

A noter que la porte intitulée « HF (Porte 1 + accès piéton) gère également 1 accès de proximité non VIGIK.

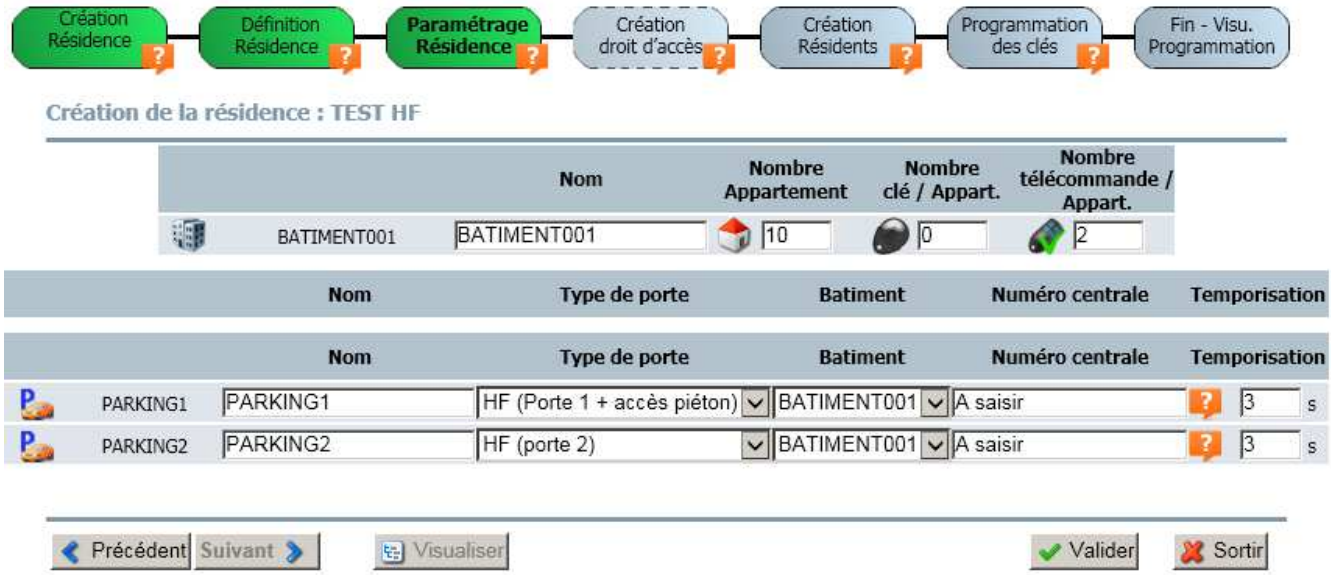

L'étape suivante consiste à créer des droits d'accès (si nécessaire, en cas de droits différents selon les résidents) sinon, passer directement à la création des résidents pour déterminer le nombre de télécommandes ou badges par appartement.

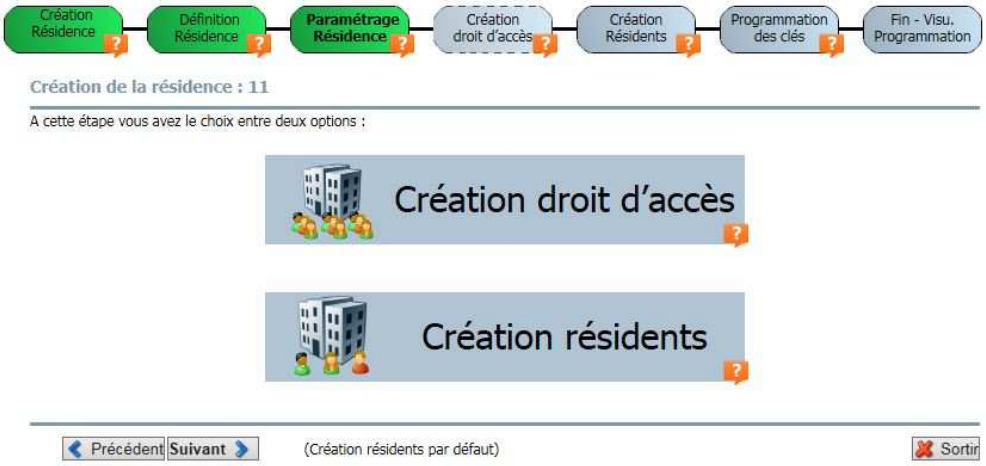

Attribuer un bouton de télécommande à une porte HF

Par défaut, si uniquement une porte HF, c'est le bouton 1 (soit en haut/gauche) qui sera activé.
Si 2 portes HF autorisées pour un appartement, la porte 1 = bouton 1 (haut/gauche) et la porte 2 = bouton 2 (haut/droite).

Il est possible de modifier l'attribution des boutons pour chaque porte, pour cela il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Accéder à la rubrique Résidents

2. Cliquer sur l'icône « Modifier l'appartement »

3. Cliquer sur « Modifier droits d'accès/ boutons télécommandes »

4. Cliquer sur le bouton « + » de la télécommande concernée et cocher la case du bouton de la télécommande que l'on souhaite associer à la porte HF
5. Cliquer sur « Enregistrer droit d'accès ».

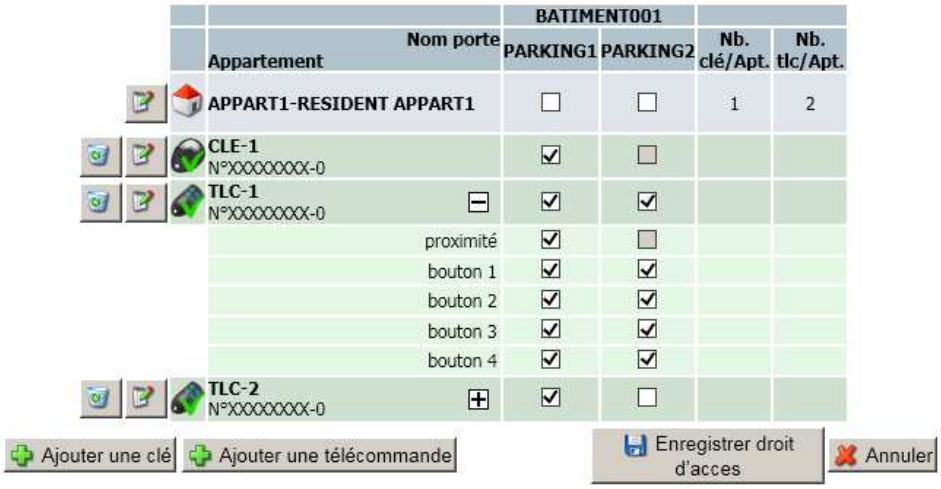

Enfin, il suffit de suivre les instructions indiquées à l'écran et de poser la télécommande sur l'encodeur (nécessité de s'équiper d'un encodeur Urmet USB réf. 18970001 ou encodeur en version RS232 réf. 18970002) pour que chaque télécommande soit programmée.

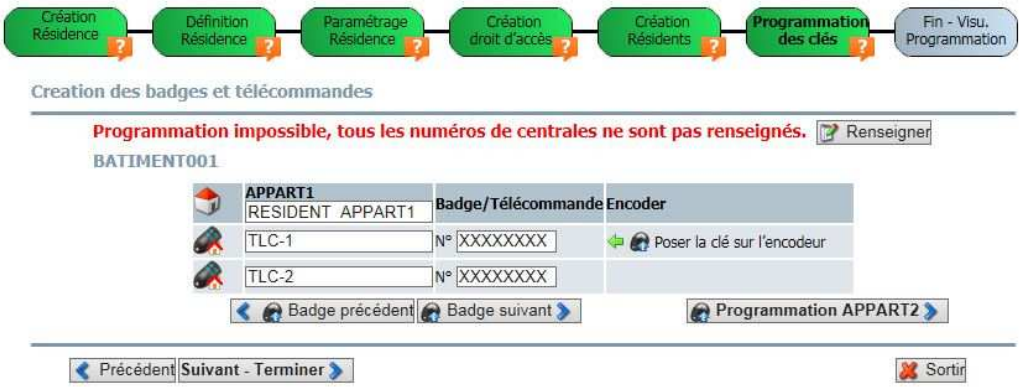

A noter que sur Je Gère Ma Résidence, on peut gérer pour le même site, les accès proximité Résidents/VIGIK avec les centrales VIT25M et VIT25M3 ainsi que les accès HF via la centrale VITHF.

Une programmation de télécommandes réalisée avec Je Gère Ma Résidence ne peut accueillir de nouvelles télécommandes programmées en autonome sur site.

A la mise en service, il est nécessaire de créer une télécommande de configuration pour chaque porte afin de transférer les paramétrages de temporisation de la porte et des horaires des accès libres. Pour cela, accéder à la page sur la porte concernée et cliquer sur la rubrique « Badges de transfert ».

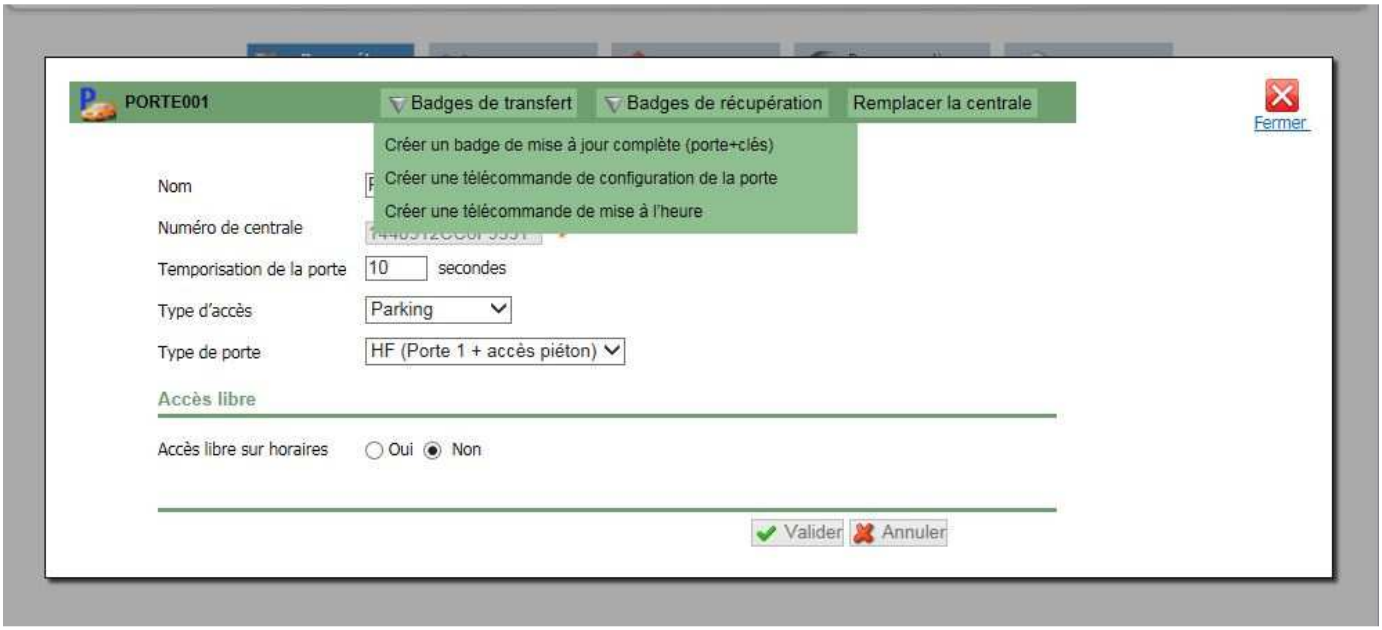

A noter
Si une télécommande est initialisée sur une VITHF en mode autonome et qu'elle est ensuite encodée sur Je Gère Ma Résidence, elle ne sera plus opérationnelle sur la micro centrale HF fonctionnant en autonome.

4.5.2.1 Configuration de la centrale VITHF par télécommandes.

Sur site, pour configurer la micro centrale, presser le bouton 1 de la télécommande de configuration pour la paramétrer. La VITHF accuse réception par 1 bip puis 1 bip court (porte 1) ou 2 bips courts (porte 2).

AVERTISSEMENT
Les performances en émission/réception radio HF peuvent varier selon l'environnement (perturbations par d'autres installations radio proches). Choisissez l'emplacement du récepteur en fonction de ces perturbations. Les murs, barrières ou portes métalliques peuvent réduire la distance de détection, veuillez suivre les conseils de pose suivants afin d'optimiser les performances HF.

4.5.2.2 La gestion des événements

Il est possible de récupérer les événements des 30 derniers jours via le site Je Gère Ma Résidence.
Pour cela, il suffit d'aller dans « Paramètre Résidence », sélectionner la porte, cliquer sur « Badges de récupération » et sur « Créer un badge un badge de demande d'événements ».

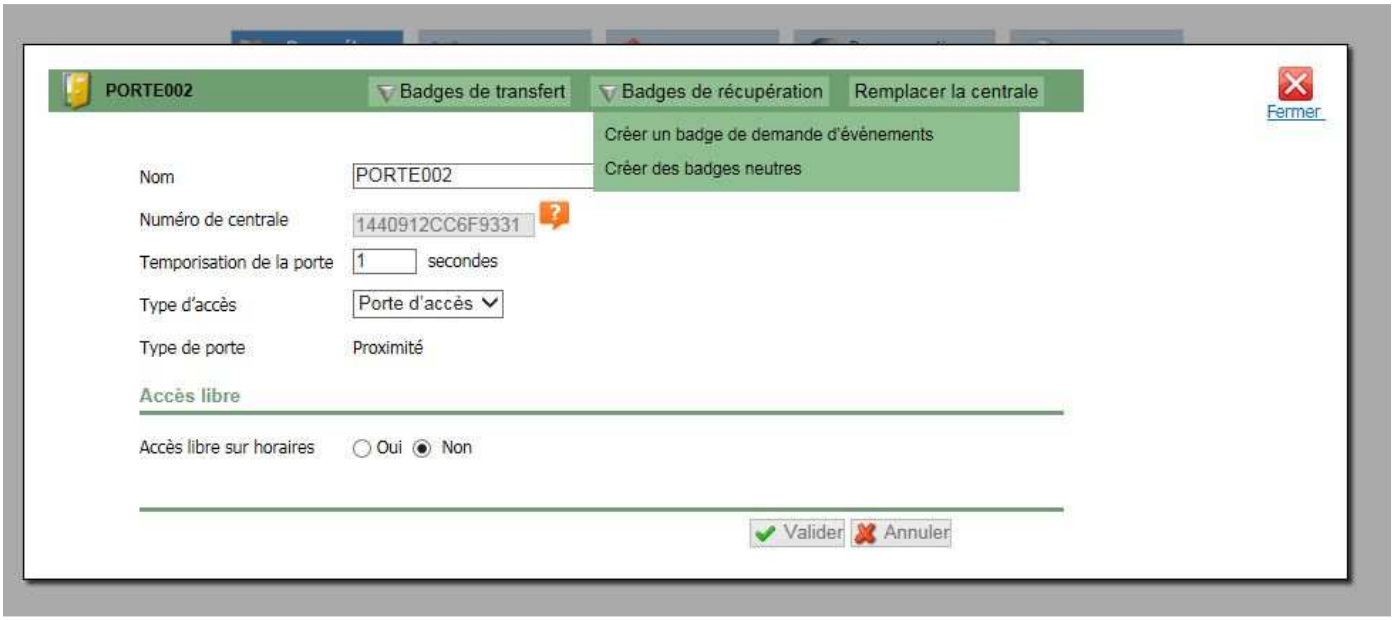

A noter que cela est possible uniquement via un badge MEMOPROX, il est donc nécessaire de brancher une tête de lecture 2 fils (ex : T25VK2).
Nota : Un badge neutre de récupération MEMOPROX permet d'extraire jusqu'à 40 événements, contre 200 avec un badge MEMOPROX4K.

Conseils de pose :

L'antenne interne peut être positionnée à 45° pour une réception maximale.
En cas d'obstacle important tel que mur, paroi métallique, verre, nous vous conseillons de mettre une antenne déportée (réf. : ANT/868).
Pose de la centrale HF : possibilité de mettre la centrale HF dans un coffret métallique si ajout de l'antenne déportée (réf. : ANT/868).
Pose de l'antenne : l'antenne se pose obligatoirement à l'horizontal pour une meilleure réception. Faire des essais avant toute pose définitive afin d'obtenir le meilleur rapport positionnement/distance de réception.

Pilotage de 2 portes proches l'une de l'autre :
En cas de pilotage de 2 portes côte à côte, une boucle au sol de détection de véhicule ou une cellule de détection de présence véhicule est nécessaire en entrée et en sortie afin d'éviter d'ouvrir la mauvaise porte. Ce dispositif est à mettre en série sur l'entrée BC+/BC- de chaque relais du récepteur.
Véhicule : certains pare-brises athermiques de véhicules arrêtent fortement les ondes radio de par leur conception, de ce fait on constate une réduction de la distance.
Exception : dans certains cas rares, l'utilisation de fréquences radio est impossible, et ce en raison d'un environnement exceptionnellement perturbé.

Réglementation : veiller à respecter et faire respecter la réglementation en vigueur sur les automatismes de portes et portails (Ouverture/Fermeture à vue). En cas de perturbations importantes sur la fréquence de fonctionnement empêchant la bonne utilisation de la centrale HF, URMET FRANCE peut vous proposer des solutions en 433.92 MHz (selon offre catalogue).

IMPORTANT : le fonctionnement du récepteur est garanti dans la limite de température de -20 à +60 °C.

GARANTIE :
La garantie du produit ne couvre pas les défectuosités découlant de l'utilisation inadéquate ou abusive du produit, d'un accident, d'un acte de négligence, d'une mauvaise manipulation, de produits mal entretenus, d'environnement inadéquat ou de l'usure due à l'usage normal.

Informations sur le marquage CE :
Le récepteur répond aux exigences suivantes :

- R&TTE : 1999/5/CE
  - EN 301 489-3 V1.4.1 : 2002 : Exigences particulières pour les appareils à faible portée (SRD) fonctionnant sur des fréquences entre 9 KHz et 40 GHz
  - EN 300 220-2 V2.3.1 : Radio dans la gamme de fréquence 25 MHz à 1 GHz
  - EN 62311 : Évaluation des équipements électroniques et électriques en relation avec les restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz-300 GHz)
  - EN 60950-1 : 2006 /A11 :2009 / A1 :2010/ A12 :2011 : Sécurité matériel
- 2004/108/CE : Directive CEM
  - EN 55024 : Appareils de traitement de l'information, Caractéristiques d'immunité, Limites et méthodes de mesure
  - EN 55022 : Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbations radioélectriques produites par les appareils de traitement de l'information
  - EN 61000-6-1 : 2001 : Compatibilité électromagnétique Partie 6-1 (Normes génériques) et Immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère.

Assistance technique
0 825 890 830 Service 0,15 € / min + prix appel

URMET FRANCE
Paris Nord 2
94 rue de la Belle Etoile
CS 56331 Roissy-en-France
95941 Roissy Charles de Gaulle Cedex
Tél. : 01 55 85 84 00
Fax : 01 41 84 68 28
www.urmet.fr